

Prime CPEP90 revalorisée à 302 € en 2021

Octobre 2021 – IL – Orange Business Services

Depuis 1991, les salariés HNO bénéficient d'une prime de sujétion CPEP90 qui reconnaît et indemnise la contrainte du travail de cycle en 24h, 7 jours / 7. A l'époque, cette prime était d'une valeur de 1000 Francs (150 €). Il a fallu attendre 2010 et la signature d'un protocole de sortie de grève des services de supervisions HNO pour qu'une première revalorisation soit actée à 250 €. Suivant le rythme défini pour sa réévaluation, la prime CPEP90 est passée progressivement à 261 € en 2012, à 275 € en 2015 puis 287 € en 2018. Ce protocole prévoit une ré-indexation au maximum tous les 3 ans. C'est dans ce cadre qu'une concertation a été organisée en septembre 2021 avec la Direction.

Une 1^{ère} proposition ridiculement basse

La 1^{ère} réunion de préparation du 02/09/2021 réunit les différentes organisations syndicales et la Direction ; cette dernière nous a fait une proposition basée sur le seul critère de l'inflation : +8 €. Cette proposition d'augmentation est la plus basse proposée depuis 2012 !

Ce qu'a proposé la CFE-CGC Orange

Entre 2018 et 2021, les effectifs sont passés de 367 à 298 salariés HNO. 69 salariés en moins, c'est 57 132 € d'économie réalisée par an pour l'entreprise. Dans le même temps, l'augmentation liée à la NAO sur les années 2018, 2019 et 2020 a été de 6,9 %. Lors de la seconde réunion de revalorisation, nous avons proposé la prise en compte de ces deux éléments :

- ✓ les économies liées à la réduction d'effectifs des trois dernières années, soit 15,96 € / mois par salarié HNO. Nous demandons la répartition de ces économies pour les salariés ;
- ✓ l'indexation de la prime sur les augmentations de la NAO des années 2018 / 2019 / 2020, soit 19,80 €.

La demande portée par vos représentants est donc fixée à 322€.

Une proposition à minima et incomplète

Après plusieurs propositions et devant l'insatisfaction des organisations syndicales face à l'offre de la Direction, celle-ci a décidé de **réévaluer cette prime à 302 € / mois**, soit une augmentation de 15 € (+ 5,2 %).

Et la pénibilité ?

Si l'aspect financier a été abordé lors de ces deux premières réunions afin de prendre en compte la contrainte d'un travailleur en cycle 24h 7j/7, la pénibilité liée au travail HNO, a été complètement oubliée, malgré la demande émise depuis longtemps par la CFE-CGC Orange, sur la mise en place de véritables concertations concernant tous les salariés travaillant en HNO !

Les cycles de travail en 24h / 7j sont reconnus pénibles par le Code du Travail, comme par les médecins et travailler en HNO ne doit pas devenir un obstacle pour faire évoluer sa carrière au sein de Orange.

Vos représentants demandent une discussion globale sur la pénibilité d'un travail en HNO avec l'ensemble des services concernés.

La CFE-CGC Orange revendique

- ▶ La redistribution aux 298 salariés travaillant toujours sur un cycle en 24h, 7 jours / 7, des sommes économisées liées aux départs non remplacés de 69 salariés HNO sur la période 2018 / 2020.
- ▶ La mise en place de véritables concertations concernant tous les salariés travaillant sur un cycle en 24h, 7 jours / 7 afin de mieux prendre en compte les facteurs de pénibilité liés au travail de nuit et la mise en place d'une véritable politique d'évolution de carrière pour ces salariés, comme le demande la CFE-CGC Orange depuis longtemps.

Vos correspondants

Sonia FERRADJ	06 77 61 59 37
William GROSSET	06 40 41 93 92
Laurent CARRASCO	06 85 65 68 28
Nicolas LEGENDRE	06 31 36 78 13

